



## ARRETE n° 057-2026-ORG-005 relatif à la date limite d'inscription en doctorat à l'UCBL

### Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu** les statuts de l'Université ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Pour les étudiants autorisés à s'inscrire ou à se réinscrire en doctorat, la date limite d'inscription administrative auprès de l'Université Lyon 1 est fixée à la fin de la deuxième semaine du mois de décembre de l'année universitaire pour laquelle l'inscription est demandée.

Cette date limite concerne les doctorants de première année dont le contrat de travail débute avant le 31 décembre N, ainsi que les doctorants de deuxième année et plus autorisés à se réinscrire.

Un délai supplémentaire pour procéder à leur inscription administrative sera accordé aux doctorants de première année dont le contrat de travail débute après le 31 décembre.

Avant de pouvoir demander leur réinscription en 2<sup>ème</sup> année et plus, les doctorants doivent veiller à réunir leur Comité de Suivi Individuel de thèse suffisamment tôt pour être autorisés à se réinscrire par l'Ecole Doctorale.

#### Article 2 :

A défaut d'inscription administrative avant la date fixée à l'article 1, l'étudiant perd le bénéfice de l'autorisation d'inscription accordée, aucun report ne sera accordé.

#### Article 3 :

La Directrice générale des services et la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le 27 mai 2026

Le Président de l'Université

Bruno LINA

**SIÈGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CRÉER  
PARTAGER